|  |
| --- |
| IDENTIFICATION UE : TC V1 E3 |
| Intitulé : **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques** | Code : |
| Volume horaire : | 8h CM | 4h TD |  |  | ECTS : |
| Responsable de l'UE : Christine Françoise | courriel : christine.francoise@univ-reunion.fr |
| Intervenants : | Christine Françoise  | courriel : christine.francoise@univ-reunion.fr |
|  Cédric Hossen | courriel : cedric.hossen@univ-reunion.fr |
|  Elsa Siguier | courriel : elsa.siguier@univ-reunion.fr |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| CONTENU PEDAGOGIQUE : *Description du cours et principes de fonctionnement : de quoi s’agit-il ? Quelles intentions ?*  |
| Les professeurs concourent à des objectifs communs. Le référentiel de compétences (arrêté du 1-7-2013) liste les compétences attendues par tous les professeurs. Ces derniers ont pour mission première d’instruire et éduquer, « ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination ».Il s’agit donc, pour les futurs enseignants, d’identifier les grands principes du système éducatif français, principes qui sous-tendent des devoirs et des responsabilités. Les professeurs ont également pour mission de conduire l’ensemble des élèves à la réussite scolaire. Aussi, doivent-ils, comme tous les autres personnels de l’Education nationale, lutter contre les inégalités scolaires et l’échec scolaire, contre la violence ou l’absentéisme.Enfin, les transformations du métier d’enseignant et leurs conséquences éthiques contraignent les professeurs à adopter une déontologie, qui prend forme dans la relation pédagogique. |
|
|
|
|
|
|
|
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Objectifs :  |
|  Comprendre que les missions du professeur ne se limitent pas à enseigner. Faire siennes les valeurs de la République afin de les partager avec les élèves. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif français, dont le principe de neutralité et le principe de laïcité. Comprendre les devoirs des enseignants (lois et décrets) qui en découlent : obligation de réserve et de discrétion, obligation de signalement…Au service de la réussite de tous les élèves, lutter contre toutes les discriminations (l’égalité entre les filles et les garçons notamment) et lutter contre l’échec scolaire (contre la violence, l’absentéisme, les comportements à risque…).Identifier les responsabilités civiles et pénales de l’enseignant. Comprendre que le recours à l’éthique permet de répondre aux exigences du métier. |
|
|
|
|
| Compétences acquises : *De quoi – les étudiants - devront-ils être capables à la fin du cours ?*  |
|  Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations (Compétence 1 du référentiel de compétences - Arrêté du 1-7-2013).Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution (Compétence 6).Se construire une éthique dans la relation pédagogique et recourir à un code déontologique lorsque la situation l’exige. |
|
|
|
|
|
| Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences |
| 1ère session : | 2ème session : |
|  Une question générale portant sur le cours, la réponse est à développer sur une quinzaine de lignes.Une question portant sur la mise en œuvre pratique (une trentaine de lignes). | Idem  |
|
|
|
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Ressources documentaires : *5 ouvrages et 3 sites internet maximum* |
| * Académie de La Réunion, 2012, « La parité filles-garçons sur l’académie de La Réunion », *La note d’information,* n°208.
* C.O.F.P.E. 2004, *Pour une éthique partagée dans la profession enseignante.* Site : http://www.mels.gouv.qc.ca
* GALICHET F., 2011, *Ethique et déontologie de l’enseignement.* Site : http://philogalichet.fr
* ISAMBERT-JAMATI V. et GROSPIRON M-F, 1985, « Types de pratiques pédagogiques en français au lycée et différenciation sociales des résultats scolaires », in E. Plaisance (dir.), *L’échec scolaire, nouveaux débats, nouvelles approches sociologiques*, Paris, CNRS.
* *Les discriminations LGBT, Etat des lieux et recommandations*, Rapport de Michel TEYCHENNÉ, Juin 2013.
* Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
* MEN, 2015, *Filles et garçons, Sur le chemin de l’égalité, De l’école à l’enseignement supérieur*. Site : <http://www.education.gouv.fr>
* MEN, « Conduites à tenir en cas d’infractions an milieu scolaire » site : http://eduscol.education.fr
* MEN*, Jeux dangereux et pratiques violentes*, *Guide d’intervention en milieu scolaire*. Site : <http://cache.media.eduscol.education.fr/file/violence/11/7/guide_jeux_dangereuxWEB_2011_175117.pdf>
* MOREAU D., 2007, *L’éthique professionnelle des enseignants : déontologie ou éthique appliquée de l’éducation ?*, Les sciences de l’éducation, Pour l’Ere nouvelle, pp. 53-76.
* MOSCONI, N., 2008, « Genre et pratiques scolaires : comment éduquer à l’égalité ?” *Actes du séminaire national Eduscol Egalité filles-garçons à l’école : quelles réalités ? Quelles perspectives ?* Paris le 28 mars 2008.
* PRAIRAT Erick, 2013, « Quelle morale pour l’école ? » *Café pédagogique*, Expresso du 24 octobre 2013 Site : http://www.education.gouv.fr
* *Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire remis au ministre de l’éducation nationale*, Porte-parole du Gouvernement, le 22 septembre 2010 Site : www.education.gouv.fr
 |
|
|
|
|